



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay ouvre la séance à 20h16.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 41 membres du Conseil Général, 25 sont présents, 16 excusés. Le quorum étant à 14, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président passe l'ordre du jour au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 1/2023 du 28 mars 2023

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction de ce procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler.

Le PV est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 3 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président signale qu'il a reçu 1 démission par courrier, Il s'agit de celle de **M. Michaël Evesque**, 1^{er} Vice-Président. Il a reçu également une démission au sein de la COGEFIN, ce point sera traité ultérieurement.

5. Assermentation

Ràs.

6. Renouvellement du bureau du CG ainsi que des Commissions permanentes

M. le Président se représente, il passe la parole à **M. Michaël Evesque**, 1^{er} Vice-Président qui demande si quelqu'un souhaite se présenter. Ce n'est pas le cas, il est réélu tacitement par applaudissements.

M. le Président signale qu'il faut remplacer **M. Michaël Evesque**, il attend des propositions. Aucune proposition. **M. le Président** propose de fonctionner qu'avec un seul Vice-Président pour le moment. Pas d'opposition.

Le reste du bureau reste en identique à moins qu'il y ait des personnes intéressées à rejoindre le bureau. Ce n'est pas le cas. Le bureau est donc réélu tacitement et par applaudissements.

En ce qui concerne le remplacement de **M. Laurent Besso** au sein de la COGEFIN, nous sommes à la recherche d'un suppléant. **M. le Président** attend des propositions.

Mme Christine Kaesermann propose **Mme Scarlett Atkinson** qui refuse.

M. Jacques Morandi propose **M. Samir Lahzami** qui refuse.

Mme Manon Suardet propose **M. Cédric Lesne** qui refuse.

M. le Président reporte ce point lors du prochain Conseil.

7. Préavis no 1/2023 portant sur les comptes 2022, le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que le rapport de la Fiduciaire

M. le Président, passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui signale une correction au début de l'énoncé « les comptes ont été remis à la Commission de Gestion et Finance du Conseil Général. Un autre élément qui mérite d'être mis en avant (la COGEFIN a mis la puce à l'oreille à la Municipalité). Dans les conclusions, les éléments ne sont pas complets : On parle au point 4 de



donner décharge d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la COGEFIN. La COGEFIN a à juste titre relevé que cette phrase ne semble pas être d'usage. On devrait faire un amendement pour modifier les conclusions de ce rapport. Pour l'amendement, la phrase serait la suivante :

- approuver les comptes 2022 de la Municipalité
- d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité et on enlève le fait d'approuver le rapport de la vérification des comptes de la Fiduciaire Lambelet, de donner décharge d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la COGEFIN

Pour faire juste, il faudrait enlever les points 3 et 4 et dire que l'on approuve le préavis. Ce n'est pas au Conseil Général, ni à la COGEFIN de décharger la Municipalité ainsi que toute autre personne aidant dans les comptes.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté et de donner les décharges nécessaires à la Municipalité ainsi qu'à la COGEFIN.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion

M. le Président passe l'amendement de la Municipalité au vote à main levée.

Mme Esther Gaillard avant de voter sur cet amendement elle souhaite dire quelque chose. Elle est ouverte à ce changement car le libellé tel qu'il est prévu sur le préavis n'est plus ou pas conforme par rapport au règlement des Communes. La Municipalité reste responsable du travail du début à la fin mais néanmoins elle souhaite demander et faire un sous-amendement éventuel : Il y a 2 décisions, la première sur les comptes et la seconde sur la gestion. Il s'agit de deux choses différentes. Il se pourrait qu'une fois le CG soit d'accord d'approuver les comptes mais pas pour la gestion. Evidemment, les comptes font partie de la gestion globale, mais elle trouve dommage de ne mettre qu'une seule décision.

M. le Président la remercie pour sa remarque mais la réponse est simple, comme il s'agit d'un préavis, il n'y a qu'une seule votation. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'un des deux aspects le préavis est refusé.

Mme Esther Gaillard rajouterait que le règlement du CG est très clair là-dessus, il y a un point où le CG doit adopter les comptes et un autre où le CG doit approuver la gestion, il s'agit de deux choses différentes que l'on attend de la Municipalité même si ce n'est qu'un seul préavis. Un préavis peut comporter plusieurs décisions, ceci est tout à fait courant dans le législatif.

M. le Président signale que dans ce cas précis non mais pour les années futures de faire 2 préavis pour ce point.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que la solution serait de faire 2 commissions une Commission de gestion et une Commission des finances et les deux Commissions travailleraient de manière distincte sur ces deux types d'objets ainsi la Commission de gestion pourrait s'exprimer au moment voulu lorsqu'il faut gérer les questions de gestion et celle des finances. Ainsi, on pourrait disjoindre cette problématique.

M. le Président signale que pour l'avenir ceci pourrait être présenté de deux façons, nous allons nous renseigner auprès de la Préfecture. Pour cette fois-ci, nous allons voter l'amendement et le préavis.

M. le Président passe maintenant l'amendement de la Municipalité au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

M. le Président passe le préavis amendé no 1/2023 au vote à main levée, le préavis est accepté à l'unanimité.



Mme Esther Gaillard est extrêmement déçue que l'assemblée n'a pas discuté une phrase ou une chose sur la gestion de la Municipalité. Elle trouve très dommage que l'on ne discute pas sur la gestion de la Commune.

M. le Président la remercie pour son avis.

8. Préavis no 2/2023 portant sur l'arrêté d'imposition 2024

M. Andreas Meyer, Syndic, lors de la séance avec la COGEFIN, un point a été apporté. Une proposition a été faite de modifier le point de l'impôt foncier, celui de la Commune est à 1,3 0/00 de la mettre à la valeur à 0,5 0/00 ce qui entraîne une variation de revenu. La Municipalité a réfléchi à quelles seraient les conséquences si ce changement avait lieu au niveau financier. Actuellement nous encaissons environ Frs 480'000.- et si on baisse le taux à 0,5 0/00, on encaisserait environ Frs 184'000.- Ce qui crée une variation négative d'environ Frs 300'000.- Ce manque à gagner devrait être compensé par une augmentation d'impôts de 1,5 à 2 pts pour avoir la même quantité de recettes. Il faut savoir que dans la calculation de la nouvelle péréquation Intercommunale vaudoise va être tenu compte dans le calcul des différentes factures du Canton de l'élément du taux d'imposition au niveau foncier. Les Communes encaissent 1 0/00 sur le foncier. Ceci est un élément informatif.

M. Andreas Meyer, Syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion.

M. le Président passe le préavis no 2/2023 au vote à main levée, il est accepté à l'unanimité 3 abstentions.

9. Communications de la Municipalité

Mme Francine Dupuis, Municipale, fait une présentation de l'avancement des travaux du nouveau collège. Elle signale également que l'entreprise D'Orlando a déposé le bilan le 12 juin et que le chantier s'est arrêté net. Dans l'urgence, la Municipalité a pris contact avec l'entreprise Perrin qui a accepté de reprendre le chantier dès le 26 juin 2023. Elle rappelle que le chantier n'est pas accessible et que, si question il y a, il faut prendre contact avec la Municipalité.

10. Propositions individuelles

Pas de proposition.

11. Clôture de séance

Prochains Conseils 5 septembre (réserve), 10 octobre à 20h15 et 12 décembre à 19h suivi du repas.

31 juillet Fête Nationale.

9 septembre Fête du Raisin, **Mme Francine Dupuis** informe que la Fête du Raisin est toujours à la recherche de bénévoles, un petit apéritif aura lieu ce samedi sur le parvis de l'ancien Collège à Féchy dessus pour répondre à vos questions et vous inscrire en tant que bénévole et vivre l'aventure de l'intérieur.

M. Andreas Meyer, souhaite un bel été à tous et remercie la Municipalité d'avoir mené le bateau en son absence.



M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h13

Pour le bureau

Le Président

Mathieu Barbay



La Secrétaire

Mireille Sanchez